

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 avril à 9 heures, à l'espace Montrichard à PONT-A-MOUSSON, les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et- Moselle, sise, rue P. Adt à Atton, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, parue dans le journal d'Annonces Légales : L'Est Républicain.

Il est dressé une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée, à son entrée dans la salle de réunion.

L'Assemblée générale est présidée par M. Patrick MASSENET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Bureau de la Fédération est désigné comme Bureau de cette assemblée conformément aux statuts. Madame Elise DEZAVELLE, Messieurs Pascal BAZET, Jean-Jacques BOSCHETTI, Jean-Pierre CALLAIS, Frédéric MOREL et Daniel ROESER, administrateurs, sont appelés comme scrutateurs en vertu de l'article 3 du règlement intérieur, ils sont assistés par des scrutateurs volontaires présents dans la salle que sont Messieurs Jacky DARGENT, Nicolas FLON, Francis GENAY, David HAUDOT, Philippe LANVIN et Patrick TROGNON.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- Un exemplaire des journaux d'Annonces Légales,
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du Bureau,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la FDC54 au 30 juin 2022,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du C.R. de l'A.G du 16 avril 2022,**
- **Rapport moral et de gestion,**
- **Bilan financier 2021-2022 et approbation des comptes correspondants,**
- **Affectation du résultat,**
- **Budget prévisionnel 2023-2024,**
- **Modulation de la taxe hectare,**
- **Vote à bulletin secret :**
 - **Financement des dégâts : taxe à l'hectare,**
 - **Vote concernant la poursuite du travail de réflexion du Conseil d'Administration sur le renforcement du service police de la chasse par la mise en place d'une brigade d'agents de développement**
- **Cotisations,**
- **Proposition des dates d'ouverture-fermeture pour la saison 2023-2024,**
- **Compte-rendu de l'activité fédérale,**
- **Divers,**
- **Intervention de nos invités.**

L'Assemblée Générale se déroule entièrement sous le contrôle d'un huissier de justice. Un procès-verbal de constat a été dressé par Maître Benoît JODEL. Ce dernier atteste du bon déroulement de l'Assemblée Générale et de la tenue régulière des scrutins.

PREMIERE RESOLUTION

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 avril 2022, dont la copie a été remise à tous les adhérents participant à cette assemblée est adopté à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'administration, l'assemblée générale adopte ce rapport moral à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'assemblée adopte le bilan et le compte de résultat 2021 - 2022. Il est donné quitus de sa gestion au trésorier et au Conseil d'Administration. Une abstention.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, l'assemblée affecte le résultat de l'exercice, soit – 13 203 € en report à nouveau, à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel 2023 - 2024, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent. Une abstention.

SIXIEME RESOLUTION

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la poursuite du travail de réflexion du Conseil d'Administration sur le renforcement du service police de la chasse par la mise en place d'une brigade d'agents de développement.

L'Assemblée Générale se prononce à 2 104 voix pour, contre 804 voix contre.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à 2 462 voix contre 446 voix en faveur de la solution proposée pour financer les dégâts, c'est-à-dire taxe hectare avec répercussion à la baisse de la somme perçue dans le cadre du plan de résilience en totalité sur la taxe hectare.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins cinq abstentions pour le renouvellement du principe de modulation de la taxe territoriale, pour la saison 2023 – 2024.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins une voix contre sur le montant de la part fixe de l'adhésion à 90 € et de la part variable à 0,40 € par hectare.

DIXIEME RESOLUTION

Les prix de bracelets suivants sont adoptés à l'unanimité :

- 10€ bracelet chevreuil
- 75€ bracelet CEIJ
- 100€ bracelet CEF
- 150€ bracelet CEM
- 40 € bracelet SAI et SAF

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité en faveur du montant du timbre fédéral à 90 €, sur le montant de la vignette temporaire à 45 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire à 24 € pour une durée de trois jours renouvelables deux fois.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité les dates d'ouvertures et de fermetures, pour la saison de chasse 2023 – 2024, tel que présenté ci-dessous :

DATES D'OUVERTURES ET FERMETURES PROPOSEES POUR 2023 – 2024

ESPECES	OUVERTURES	FERMETURES	CONDITIONS
SANGLIER	01/06/2023	07/07/2023	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution SAI
	08/07/2023	16/09/2023	Tir individuel partout – en battue (massifs forestiers de -50 ha et plaine)
	17/09/2023	31/03/2024	En individuel ou en battue
CHEVREUIL	01/06/2023	16/09/2023	Brocard en individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CHI été
	17/09/2023	29/02/2024	En individuel et en battue
CERF	01/09/2023	16/09/2023	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CEM1 et CEM2
CERF, BICHE et FAON	17/09/2023	06/10/2023	En individuel
	07/10/2023	29/02/2024	En individuel et en battue

LIEVRE	01/10/2023	31/12/2023	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
PERDRIX GRISE	17/09/2023	01/11/2023	
PERDRIX ROUGE	17/09/2023	31/01/2024	
FAISAN	17/09/2023	31/01/2024	
LAPIN DE GARENNE	17/09/2023	29/02/2024	
RENARD	01/06/2023	16/09/2023	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse
	17/09/2023	29/02/2024	En individuel et en battue
BLAIREAU	17/09/2023	29/02/2024	
HERMINE	17/09/2023	29/02/2024	
PUTOIS, BELETTE, MARTRE, FOUINE	17/09/2023	29/02/2024	
CORVIDES	17/09/2023	29/02/2024	
MIGRATEURS			Voir les arrêtés en temps voulu

Signature du Secrétaire
Michel LORRAIN

Signature du Président
Patrick MASSENET